

VILLE DE THANN



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

21 +5 procurations

OBJET :

Point n° 6a

**Attribution d'une
subvention
exceptionnelle à
l'association « Les
Enseignes du Pays de
Thann » dans le cadre
des manifestations
estivales**

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
3 octobre 2025 par
Monsieur Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2025

Etaient présents : M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, MM. THIEBAUT, GOEPFERT, Mme HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDELIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, M. MORVAN, Mme PERY, M. Charles SCHNEBELEN, Mmes BILLIG, DIET, CALLIGARO, M. Eugène SCHNEBELEN, Mme MALLER

Etaient excusés et ont donné procuration :

Mme KEMPF, excusée, a donné procuration à Mme TORRENT
Mme BITSCH, excusée, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER
M. CHOLAY, excusé, a donné procuration à M. Charles SCHNEBELEN
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à M. MORVAN

Etaient excusés, sans procuration :

M. SCHMITT
M. BELHADRI

Etait absente, non excusée :

Mme MURA

Madame Marie BAUMIER-GURAK, adjointe déléguée à la culture, au rayonnement et à l'animation de la Ville, au tourisme, aux jumelages, à la communication et au soutien au développement du commerce et du centre-ville, expose aux membres du Conseil Municipal que le budget 2025 comporte une enveloppe affectée aux animations en lien avec le commerce et l'artisanat.

L'association des commerçants « Les Enseignes du Pays de Thann » organise chaque année, différents événements et animations tels que les soirées « Thann et ses Commerces fêtent l'été », la braderie annuelle, l'élection de Miss Pays de Thann, des jeux-concours, l'élection de Miss Noël et à la décoration du centre-ville lors du marché de Noël.

Au regard des quatre temps forts de cet été, il est proposé que la Ville de Thann alloue une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'association « Les Enseignes du Pays de Thann ». Il revient à ladite association de prendre en charge le paiement des factures des prestataires étant intervenus lors des animations estivales « Thann et ses Commerces fêtent l'été ».

Madame Marie BAUMIER-GURAK propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros à l'association des commerçants « Les Enseignes du Pays de Thann ».

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Madame BAUMIER-GURAK, à savoir le versement d'une subvention à l'association des commerçants « Les Enseignes du Pays de Thann » dans le cadre de l'organisation des manifestations estivales « Thann et ses Commerces fêtent l'été »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros à l'association des commerçants « Les Enseignes du Pays de Thann » pour l'organisation des soirées estivales « Thann et ses Commerces fêtent l'été » - édition 2025,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Pour extrait conforme
Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance